

Le Transfert de Savoir–Faire – Expérience Foncière au Burkina Faso

Eric Thalgot (France)

Key words:

SUMMARY

Le Burkina Faso, après la côte d'Ivoire (1998), a promulgué en 2007 une nouvelle politique foncière, mise en œuvre dans la loi de 2009, qui vise à sécuriser les droits fonciers locaux, en faisant converger le droit positif et la reconnaissance des droits coutumiers. Cette réforme, élaborée depuis la fin des années 90 de façon très inclusive et participative est aujourd'hui mise en œuvre par le gouvernement avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers a débuté de façon opérationnelle à relativement grande échelle dès 2011 dans le cadre du Compact du signé entre le MCC le gouvernement du Burkina Faso. Fit Conseil, chef de fil du groupement FAJO (ATEF, ODEC, JADE Communication), a été retenu début 2013 pour la seconde phase de l'institutionnalisation de la loi, dans le cadre du projet d'assistance technique a la gouvernance des terres et la gestion foncière dans les 47 communes d'intervention du projet sécurisation foncière et vient d'en achever la réalisation en Aout 2014. Si les effets sur le terrain sont se joueront sur plusieurs années, on peut dès à présent faire tenter de mesurer les premiers impacts de sa mise en œuvre opérationnelle, la pertinence des choix faits initialement, leurs niveaux d'appropriation sur le terrain pas les acteurs, et les enjeux à venir. Nous reviendrons brièvement sur les innovations majeures de la loi 034-2009 portant régime foncier rural en remplacement de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) de 1984. Guidée par Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) de 2007, la loi entérine : • la reconnaissance des droits fonciers issus de la coutume ; • l'accès équitable et sécurisé à la terre pour toutes les catégories d'usagers ; • l'amélioration de l'administration foncière et le développement de services fonciers plus accessibles à l'ensemble de la population ; • une gouvernance des terres améliorée sur la base notamment d'une participation accrue de l'ensemble des acteurs. Nous dresserons un rapide état des lieux et logiques d'appropriation de la réforme sur le terrain, qui est appliquée dans 48 des 302 communes rurale que compte le Burkina Faso et qui seront au total 233 communes (77%) fin 2015 à bénéficier d'appui spécifique pour sa mise en œuvre. Nous conclurons en tentant d'identifier les enjeux et perspectives à court et moyens termes (institutionnels, économiques, sociaux) et les leçons à tirer des premières expériences d'opérationnalisation de la loi.